

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2022/022

Genève, le 4 avril 2022

CONCERNE :

Élection des membres régionaux du Comité permanent et des membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

1. La sélection des membres régionaux et suppléants du Comité permanent et des Comités pour les animaux et pour les plantes a lieu aux réunions régionales tenues lors des sessions ordinaires de la Conférence des Parties. Les membres et les membres suppléants sélectionnés sont officiellement élus par la Conférence des Parties, qui nomme également les spécialistes de la nomenclature des Comités pour les animaux et pour les plantes.
2. Une liste des membres régionaux actuels du Comité permanent et des Comités pour les animaux et pour les plantes est présentée à l'annexe de la présente notification. Les noms des membres dont le mandat prend fin à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19, qui aura lieu à Panama, Panama, du 14 au 25 novembre 2022) apparaissent en italiques.
3. Il convient de noter que, bien que n'étant pas sélectionnés par les régions, les spécialistes de la nomenclature figurent dans le tableau de l'annexe et que, lorsqu'il y a une vacance de poste, le processus de recherche de candidats s'applique également à leur poste.
4. La Conférence des Parties a adopté des lignes directrices concernant la composition de ces comités et le processus à suivre pour la sélection des membres et des membres suppléants susmentionnés. Celles-ci figurent dans la [résolution Conf. 18.2, Constitution des comités](#). L'annexe 1 de la résolution contient le mandat du Comité permanent et les paragraphes 3 à 8 de l'annexe 1 concernent la composition du Comité permanent. L'annexe 2 de la résolution contient le mandat du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et les paragraphes 5 à 12 concernent la composition de ces comités.
5. En cas de vacance de poste, les candidatures aux postes de membres de ces comités doivent être soumises au Secrétariat par l'organe de gestion des Parties intéressées 120 jours au moins avant la session à laquelle les élections auront lieu, c'est-à-dire, avant le **17 juillet 2022**, pour les élections qui auront lieu à la CoP19.
6. Concernant les candidatures aux postes de membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, comme précisé dans la résolution Conf. 18.2, la Partie qui présente la candidature doit confirmer, au moment de la nomination, que le candidat aura un appui et qu'il obtiendra les moyens nécessaires pour entreprendre ses activités.

7. Selon les termes du paragraphe 8 de la résolution, les Parties qui proposent des candidats comme membres ou membres suppléants du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sont priées de fournir les noms des candidats proposés et leurs *curriculumms vitae*, ainsi qu'une déclaration d'intérêt du candidat qui est communiquée aux Parties de la région concernée avant la session de la Conférence des Parties au cours de laquelle les membres sont élus. Cette déclaration du candidat mentionne tout intérêt financier susceptible de remettre en question son impartialité, son objectivité ou son indépendance dans la conduite de ses fonctions de membre ou de membre suppléant du comité.

Membres et membres suppléants des Comités pour élection/réélection

COMITÉ PERMANENT

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique*.

Membre	Suppléant
Afrique	
– <i>Congo</i>	– <i>Tchad</i>
– <i>Éthiopie</i>	– <i>Kenya</i>
– <i>Namibie</i>	– <i>Madagascar</i>
– Maroc	– <i>Sénégal</i>
Asie	
– <i>Chine</i>	– <i>Japon</i>
– <i>Koweït</i>	– <i>République de Corée</i>
– <i>Indonésie</i>	– <i>Népal</i>
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	
– <i>Bahamas</i>	– <i>République dominicaine</i>
– <i>Honduras</i>	– <i>Nicaragua</i>
– <i>Pérou</i>	– <i>Bésil</i>
Europe	
– Pologne	– <i>Irlande</i>
– <i>Israël</i>	– <i>Belarus</i>
– Belgique	– <i>Espagne</i>
– <i>Fédération de Russie</i>	– <i>Géorgie</i>
Amérique du Nord	
– <i>Canada</i>	– <i>États-Unis d'Amérique</i>
Océanie	
– <i>Nouvelle-Zélande</i>	– <i>Australie</i>

COMITÉ POUR LES ANIMAUX

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique*.

Membre	Suppléant
Afrique	
– <i>M. Guy Appolinaire Mensah (Benin)</i>	– <i>M. Moustafa Fouda (Egypte)</i>
– M. Pantaleon M. B. Kasoma (Ouganda)	– Mme. Ngalie Maha (Cameroun)
Asie	
– <i>M. Giyanto (Indonésie)</i>	– Mme. Saeko Terada (Japon)
– M. Ashgar Mobaraki (Iran)	– M. Arvin C. Diesmos (Philippines)
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	
– M. Edgardo Daniel Ramadori (Argentine)	– Mme. Shirley Ramirez (Costa Rica)
– M. Mauro Gongora (Belize)	– M. Gloria Patrica Sosa Diaz (Honduras)
Europe	
– M. Mathias Lörtscher (Suisse)	– M. Ruslan Novitsky (Belarus)
– Mme. Dagmar Zíková (Union européenne)	– M. Gerald Benyr (Autriche)
Amérique du Nord	
– M. Hesiquio Benitez (Mexique)	– Mme. Cecilia Lougheed (Canada)
Océanie	
– M. Hugh Robertson (Nouvelle-Zélande)	– Mme. Sarah McIntyre (Nouvelle-Zélande)
Spécialiste de la nomenclature zoologique	
– <i>M. Peter Paul Van Dijk</i>	

COMITÉ POUR LES PLANTES

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique*.

Membre	Suppléant
Afrique	
<ul style="list-style-type: none"> – <i>M. Ali Mahamane (Niger)</i> – <i>Mme. Aurélie Flore Koumba Pambo (Gabon)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mme. Kirsti Nghidinwa (Namibie)</i> – <i>Mme. Beatrice Khayota (Kenya)</i>
Asie	
<ul style="list-style-type: none"> – Mme. Tika Dewi Atikah (Indonésie) – <i>M. Byoung Yoon Lee (République de Corée)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – Mme. Zeng Yan (Chine) – <i>Mme. Shereefa Al-Salem (Koweït)</i>
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	
<ul style="list-style-type: none"> – Mme Fabiola Roció Núñez Neyra (Pérou) – <i>M. César Augusto Beltetón Chacón (Guatemala)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – M. Fernando Olave (Chili) – Mme. Delhys Basilia Albert Puentes (Cuba)
Europe	
<ul style="list-style-type: none"> – <i>M. Paulo J.L. Carmo (Portugal)</i> – Mme. Ursula Moser (Suisse) 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>M. David Kikodze (Géorgie)</i> – M. Daniel Wolf (Allemagne)
Amérique du Nord	
<ul style="list-style-type: none"> – Mme. Rosemarie Gnam (États-Unis d'Amérique) 	<ul style="list-style-type: none"> – M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique)
Océanie	
<ul style="list-style-type: none"> – M. Damien Wrigley (Australie) 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>M. Marika Vuli Tuiwawa (Fidji)</i>
Spécialiste de la nomenclature botanique	
<ul style="list-style-type: none"> – Mme. Ronell Renett Klopper (Afrique du Sud) 	